

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Liberte-sous-caution-pour-Pinochet>

# Liberté sous caution pour Pinochet

- Les Cousins - Chili -

Date de mise en ligne : mercredi 12 janvier 2005

---

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

---

### Agence France-Presse

Santiago, lundi 10 janvier 2005

Le juge chilien Juan Guzman Tapia a autorisé la mise en liberté sous caution de l'ex-dictateur chilien Augusto Pinochet, à la suite d'un recours déposé par ses avocats, a-t-on appris lundi de sources judiciaires.

Le juge Guzman a fixé une caution de 3500 dollars et transmis sa décision à la Cour d'appel de Santiago, chargée de la valider ou de l'infirmier dans les prochains jours.

Le général en retraite, âgé de 89 ans, avait été placé en état d'arrestation et assigné à résidence mercredi dernier, sur ordre du juge Guzman qui enquête sur le rôle de Pinochet dans l'opération Condor, un plan des dictatures sud-américaines pour éliminer leurs opposants.

Selon la législation chilienne, un magistrat à pouvoirs spéciaux comme le juge Guzman mène l'enquête préliminaire, décide de l'inculpation et d'un éventuel mandat d'arrêt, effectue l'instruction puis la mise en accusation et définit la sentence finale au terme du procès après avoir entendu les parties en présence.

La défense avait sollicité la liberté sous caution pour Pinochet lundi, date limite fixée par la législation chilienne pour présenter une telle demande.

Pinochet a été inculqué le 13 décembre par le juge Guzman d'un homicide et neuf enlèvements dans le cadre de l'opération Condor, un plan concerté des services secrets des dictatures sud-américaines pour éliminer leurs opposants.

Son inculpation et le mandat d'arrêt émis par le juge avaient été ratifiés le 20 décembre par la Cour d'appel de Santiago et le 4 janvier par la Cour suprême.

Pinochet s'était vu notifier le lendemain son état d'arrestation et son placement en résidence surveillée dans sa villa de Los Boldos, à 110 km à l'ouest de Santiago. Ses avocats avaient annoncé qu'ils allaient demander sa libération sous caution et déposer un recours pour faire archiver la procédure en invoquant des « problèmes de santé » du général en retraite.